

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 DECEMBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 13 – 099

Décision 8 : L'approbation des tableaux des effectifs suite aux avis rendus par les instances consultatives durant l'année 2013.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni le mercredi 18 décembre 2013 à partir de 17 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Nadia Sémache ; Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Afin de prendre en compte les décisions prises par l'autorité territoriale suite aux avis rendus par le comité technique et les commissions administratives paritaires en 2013, le tableau des effectifs à la date du 18 décembre 2013 pourrait être arrêté de la façon suivante (cf. annexes ci-jointes) :

- ✓ filière sapeurs-pompiers : 553 postes budgétaires,
- ✓ filière administrative : 63 postes budgétaires,
- ✓ filière technique : 36 postes budgétaires,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

A la date du 18 décembre 2013, le tableau des effectifs de la filière administrative tel que mentionné en annexe 1 est approuvé.

Article 2 :

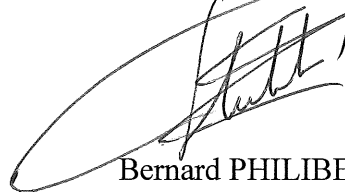
A la date du 18 décembre 2013, le tableau des effectifs de la filière technique tel que mentionné en annexe 2 est approuvé.

Article 3 :

A la date du 18 décembre 2013, le tableau des effectifs de la filière sapeurs-pompiers tel que mentionné en annexe 3 est approuvé.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Annexe 1 : Tableau des effectifs : filière administrative.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

Emplois occupés au 18 décembre 2013

Filière administrative : catégorie A	<i>Cadre d'emploi des attachés territoriaux</i>	Directeur
		Attaché principal
		Attaché
		<i>Sous -Total</i>

1
2
5
8

Filière administrative : catégorie B	<i>Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux</i>	Rédacteur principal 1ère classe
		Rédacteur principal 2ème classe
		Rédacteur
		<i>Sous -Total</i>

5
1
2
8

Filière administrative : catégorie C	<i>Cadre d'emploi des adjoints administratifs</i>	Adjoint administratif principal 1ère classe
		Adjoint administratif principal 2ème classe
		Adjoint administratif 1ère classe
		Adjoint administratif 2ème classe
		<i>Sous -Total</i>

7
9
22
8
46

TOTAL	
--------------	--

62

Annexe 2 : Tableau des effectifs : filière technique.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

Emplois occupés au 18
décembre 2013

Filière technique : catégorie A	Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0
		Ingénieur en chef de classe normale	0
		Ingénieur principal	4
		Ingénieur	2
		Sous -Total	6
Filière technique : catégorie B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	3
		Technicien principal 2ème classe	8
		Technicien	1
		Sous -Total	12
Filière technique : catégorie C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2
		Agent de maîtrise	2
		Sous-total	4
	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	0
		Adjoint technique principal 2ème classe	2
		Adjoint technique 1ère classe	1
		Adjoint technique 2ème classe	11
		Sous -Total	14
	TOTAL		36

Annexe 3 : Tableau des effectifs : filière des sapeurs-pompiers.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

**Emplois occupés au
18 décembre 2013**

Filière des sapeurs-pompiers : catégorie A	Cadre d'emploi des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels	Colonel	2
		Lieutenant-colonel	13
		Commandant	13
		Capitaine	26
		Sous -Total	54
	Cadre d'emploi des médecins et pharmaciens	Médecin classe exceptionnelle	1
		Médecin 1re classe	1
		Pharmacien 1re classe	1
		Infirmier d'encadrement	1
		Sous -Total	4
Filière des sapeurs-pompiers : catégorie B	Cadre d'emploi des lieutenants	Lieutenant hors classe	4
		Lieutenant première classe	40
		Lieutenant deuxième classe	3
		Sous -Total	47
	Cadre d'emploi des infirmiers	Infirmier principal	3
		Infirmier	1
		Sous -Total	4
Sous-total officiers de sapeurs-pompiers			109
Filière des sapeurs-pompiers : catégorie C	Cadre d'emploi des sous-officiers	Adjudant (1)	108
		Sergent	213
		Sous -Total (2)	321
	Cadre d'emploi des sapeurs et caporaux	Caporal-chef	4
		Caporal	69
		Sapeur	27
		Sous -Total	100
	Sous-total sapeurs-pompiers non officiers		
TOTAL			530

(1) plus 10 nominations à titre social

(2) le nombre d'emploi de commandement des non officiers est fixé à 226 ETP